



Détachement à l'étranger

Par **Sweetloulou**, le **25/10/2018 à 21:02**

Bonjour

Je vous serai reconnaissante si vous pouviez me conseiller sur ma situation, voilà un petit résumé des points importants

- Salariée française en détachement en Turquie depuis février 2017 pour un poste couvrant le moyen orient, pays de l'est, Turquie et Israël.
- J'ai seulement un détachement aucune clause de mobilité ou avenant au contrat.
- Contrat français depuis 2012, convention métallurgie
- Ma société me force à signer un contrat turc, payé en monnaie turc, avec un taux d'indexation fixe, sous une entité « Bureau de liaison » dont la durée de vie se terminant Octobre 2019 t dont ma société pense prolonger pour 3 ans encore.
- Obligation de démissionner de mon contrat français, demande explicite de ma société
- Etant en détachement et n'ayant pas sue mes droits avant mon départ je me retrouve sans indemnité de logement et aucun frais journalier. Le déménagement n'a pas été non plus pris en charge par ma société.

Je voudrais savoir :

- Quels sont mes droits et mes recours quand à ma situation actuelle ?
- Puis je demander les indemnités de logement et remboursement frais déménagement ou au moins récupération d'une indemnité déménagement ?
- Dois-je démissionner ? et je refuse quel est l'impact sur ma situation ?

Merci d'avance
Cordialement
Lynda